Niederanven, le 11 novembre 2026

BS/pap/publication
tél.: 34 11 34 - 41

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le projet de modification ponctuelle du plan de repérage (partie graphique) du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la commune de Niederanven visant à permettre l'élaboration du PAP « nouveau quartier » Am Pull à Senningen/Niederanven,

est déposé à la réception de la mairie du 11 novembre 2026 au 11 décembre 2026 inclus et pourra être consulté lors des heures d'ouverture par tous les intéressés, conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Le projet en question est également disponible au public sur le site internet www.niederanven.lu.

Des réclamations éventuelles contre ce projet sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion endéans le délai du dépôt susmentionné.

Niederanven, date qu'en tête.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
pour extrait conforme,

le bourgmestre,

Administration Communale Niederanven

Fréd TERNES

le secrétaire,

Bob SCHOLTES